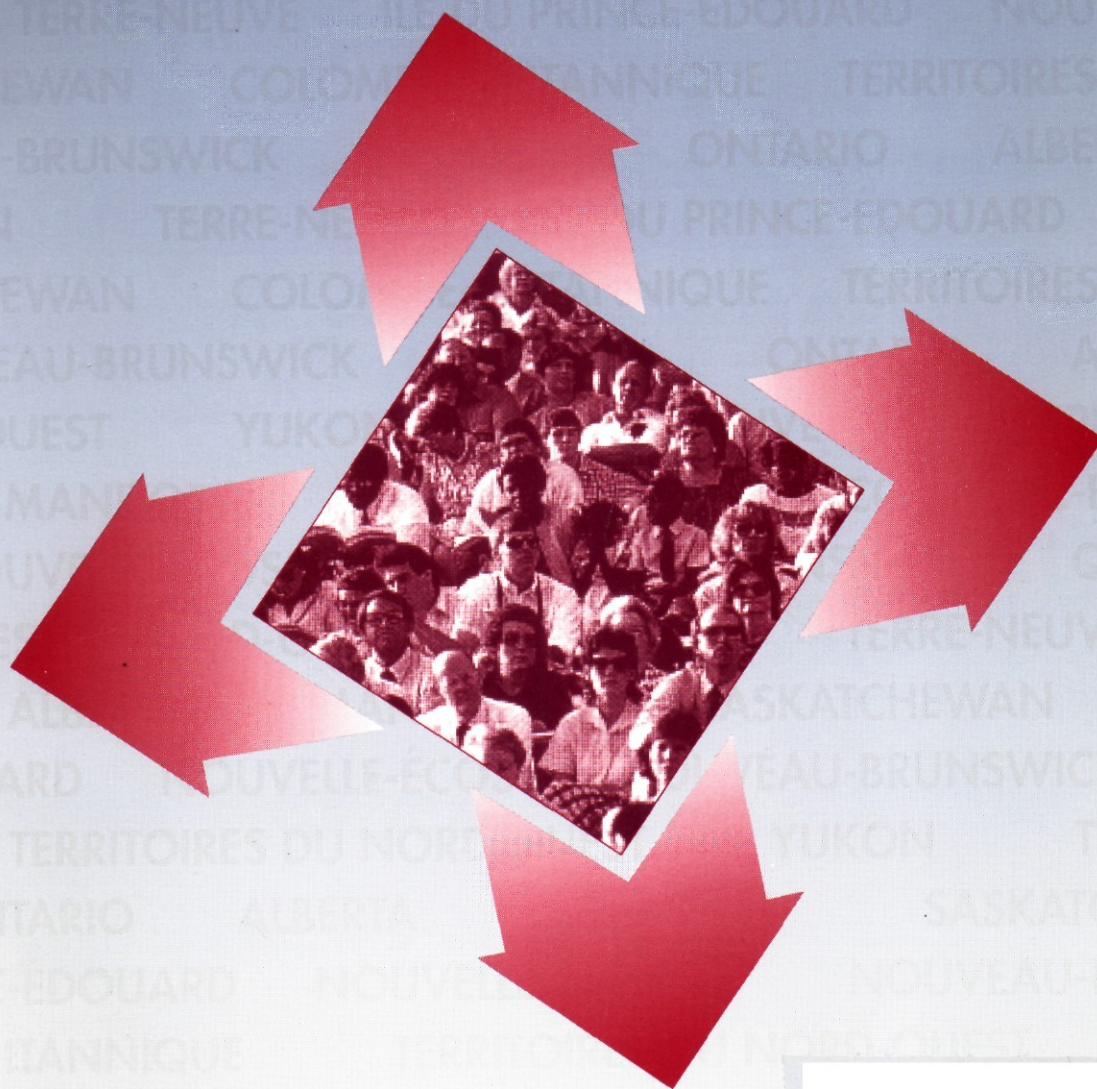


LA FRANCOPHONIE  
CANADIENNE...

*Un espace à reconnaître*



FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS  
FRANCOPHONES ET ACADIENNE

DU CANADA

# **La francophonie canadienne**

*un espace à reconnaître*

## Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada

### Siège social

1, rue Nicholas  
Bureau 1404  
Ottawa (Ontario)  
K1N 7B7  
Téléphone : (613) 563-0311  
Télécopieur : (613) 563-0288

Bureau du Québec  
2, Place Québec  
Bureau 416  
Québec (Québec)  
G1R 2B5  
Téléphone : (418) 523-8471  
Télécopieur : (418) 522-6449

### Rédaction

**Marie-Hélène Bergeron**  
**Charlotte Ouellet**

### Collaboration

**Mireille Duguay**

### Saisie de texte

**Josée Vézina**

### Supervision de la production

**Point Virgule, Québec**

### Conception et réalisation graphiques

**Caron & Gosselin communication graphique, Québec**

### Impression

**Imprimerie Reproduction de Québec inc.**

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 1993

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-9802758-3-2

# **La francophonie canadienne :**

*un espace à reconnaître*

Pour une politique de rapprochement entre le Québec et les  
communautés francophones et acadiennes du Canada



FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS  
FRANCOPHONES ET ACADIENNES  
DU CANADA

# Table des matières

## Préface

## Remerciements

## Introduction

## Chapitre 1 : La présence francophone au Canada

Les trois communautés nationales	7
La communauté francophone nationale	7
Le Québec	8
Les communautés francophones et acadiennes	9
La place des communautés francophones et acadiennes	9
La description des communautés francophones et acadiennes	9
Le Projet de société Dessein 2000 : Pour un espace francophone	11

## Chapitre 2 : Les relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes

Un éloignement progressif	17
Les raisons de l'éloignement	19

## Chapitre 3 : Nouvelle perspective pour une francophonie canadienne

Un plaidoyer pour un partage à la grandeur de l'héritage	25
Réunion et unification des forces francophones canadiennes	26

## Chapitre 4 : Pour une politique québécoise de la francophonie : axes de collaboration

Collaboration actuelle	30
Axes de collaboration proposés	32

## Recommandations

## Conclusion

## Annexes :

I La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada	43
II Liste des associations membres de la FCFA	44
III Statistiques : la population canadienne selon la langue	46



## Préface

La vitalité et la détermination des communautés francophones et acadiennes du Canada est un secret plutôt bien gardé au Québec. En effet, chaque jour un million de personnes relèvent le défi de perpétuer la langue et la culture françaises au nord, à l'ouest et à l'est du Québec. Elles le font depuis plusieurs centaines d'années déjà et, aujourd'hui encore, leurs communautés sont là pour témoigner du dynamisme et du profond attachement à leur langue maternelle.

L'affirmation politique du Québec sur la scène nationale canadienne qui a marqué les dernières décennies a eu comme conséquence de réduire considérablement les liens entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes des provinces et territoires. Mais, au-delà de ce détachement, des frontières, des discours politiques, des allégeances et des lignes de pensée, un élément fondamental est demeuré commun aux deux collectivités durant toute cette période : celui d'une volonté profonde de vivre et de s'épanouir en français.

Ce dernier constat motive la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada à proposer une politique de rapprochement entre le Québec et les communautés qu'elle représente. Ce document est le fruit d'une réflexion collective de ses membres qui y expriment à la fois leurs valeurs profondes et leurs aspirations. Le vœu sincère des communautés de s'associer au Québec est marqué par une vision d'une francophonie unique, dépouillée de frontières qui s'approprie l'espace francophone. Puisqu'on définit ainsi une seule francophonie mais à facette multiples, on comprend l'importance du rôle du Québec.

Reconnaître cette force inouïe qu'est le partage du français d'un bout à l'autre du Canada, c'est déjà changer l'image de la francophonie, se reconnaître plus grand que le nombre et agrandir son espace vital.

Ce document dépasse le simple constat pour proposer des voies de collaboration qui permettront de réaffirmer cette volonté de se développer, de renforcer le fait français en Amérique, de faire valoir l'ensemble des droits de la francophonie canadienne.

Toutes les associations membres de la Fédération ont donné leur appui à ce document qui représente également notre politique en matière de collaboration interprovinciale.

Fort de ce qui nous rassemble, de ce que l'on partage, nous pouvons travailler ensemble à la réalisation de ce même objectif qu'est la promotion du français, le tout dans une vision beaucoup plus large que celle véhiculée jusqu'ici. Toutes et tous sont appelés à y contribuer, toutes et tous sont des partenaires essentiels à notre rayonnement collectif.

Raymond Bisson  
Président

Marc Godbout  
Directeur général

## Remerciements

Je tiens à remercier sincèrement Marie-Hélène Bergeron de nous avoir légué sa réflexion et son expérience de cinq ans de représentation à la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Sans elle, ce document n'aurait jamais vu le jour et je n'aurais jamais eu l'honneur de le mener à terme.

De plus, je voudrais souligner l'appui, la pertinence des commentaires et la collaboration de l'équipe d'Ottawa et des associations membres de la FCFA tout au long de la préparation de ce document.

Merci également à Monsieur Claude Ryan de m'avoir encouragée à approfondir cette réflexion pour un rapprochement entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada.

Charlotte Ouellet  
Représentante au Québec



## Introduction

Ce document présente une réflexion sur les relations entre les communautés francophones et acadiennes du Canada et le Québec et sur les moyens de favoriser un rapprochement entre eux. Il reflète les aspirations de communautés qui estiment partager de nombreuses richesses linguistiques, culturelles et historiques avec la population du Québec.

Puisque le premier des axes de collaboration proposés plus loin montre l'importance pour les communautés francophones de se reconnaître, c'est d'abord en traçant un tableau de la présence francophone au Canada que s'amorce cette réflexion. Plus de 6,8 millions de francophones vivent sur le territoire canadien. Si la majorité se retrouve au Québec, plus d'un million de francophones contribuent à la vitalité de la langue au Canada. Dispersés sur le territoire, ils se reconnaissent davantage dans des «espaces», lieux d'expression des différentes sphères d'activités.

Ces espaces, ils sont cependant l'expression d'une réalité : il existe une seule francophonie qui s'exprime de différentes façons, sous divers espaces.

Le deuxième chapitre expose l'état actuel des relations établies entre les communautés francophones et acadiennes et le Québec. Hautement politiques, ces relations ont souvent été tendues, tributaires des soubresauts des discours politiques. Plusieurs rapprochements ont été tentés, rapprochements parfois marqués d'incompréhension, de méconnaissance. Dans ce même chapitre, on verra les raisons de la distance. Elles sont historiques, mais nullement irréversibles.

C'est ce qu'explique le troisième chapitre. Au-delà des discours politiques, au-delà de l'ignorance et de l'incompréhension, il existe des liens étroits, le partage d'une langue commune. Et on comprendra pourquoi c'est sur cette communauté, sur cette ressemblance qu'il faut à l'avenir miser. On comprendra alors la vraie signification de la francophonie canadienne et l'importance, pour chacun et chacune, de contribuer à sa promotion.

Enfin, le dernier chapitre formule des propositions portant sur des axes de collaboration possibles entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes, et sur les actions à entreprendre. Ces huit axes de collaboration sont autant de jalons pour une politique québécoise en matière de francophonie.

Cette politique permettrait alors au Québec de jouer un véritable rôle de chef de file de la francophonie canadienne, dans le respect de toutes ses composantes.



# Chapitre 1

## La présence francophone au Canada

La majorité de la communauté francophone est de souche canadienne-française et possède un territoire bien défini : le Québec. Un autre million connaît des lieux d'affirmation plus dispersés, le territoire de ces populations n'est pas circonscrit.

Les communautés francophones et acadiennes doivent lutter âprement pour conserver leurs acquis. Elles veulent s'étendre et rallier l'ensemble de la francophonie canadienne, incluant le Québec. C'est donc l'antithèse de l'isolement et du repli sur soi.

# La présence francophone au Canada

## Les trois communautés nationales

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA du Canada) a adopté, en 1991, une déclaration de principe reconnaissant l'existence de trois communautés nationales au pays : les autochtones, les francophones et les anglophones. Ces trois communautés sont formées de Canadiennes et de Canadiens de communautés et d'origines ethnoculturelles diverses et sont de nature pluraliste.

Il ne s'agit pas de trois groupes imperméables les uns aux autres. Les trois communautés nationales se chevauchent et aucune n'est parfaitement homogène. Ainsi, une personne peut faire partie de plus d'une communauté; par exemple, un autochtone peut être intégré à la communauté anglophone ou francophone.

La reconnaissance de l'existence des trois communautés nationales reflète la réalité canadienne d'aujourd'hui. Elle respecte la réalité autochtone et le principe de la dualité linguistique à la grandeur du pays de même que l'apport des autres communautés ethnoculturelles. Une des caractéristiques fondamentales du Canada est d'ailleurs cette dualité qui s'exprime par le statut officiel du français et de l'anglais et le bilinguisme institutionnel.

Nous croyons que les structures fédérales devraient tenir compte et encadrer cette réalité sociale; de manière à offrir à chacune des communautés nationales les moyens de se réaliser pleinement.

## La communauté francophone nationale

Alors que plusieurs pronostics basés sur la précarité du français au Canada annoncent sa disparition, il y a toujours 6,8 millions de francophones au pays<sup>1</sup>.

De ces 6,8 millions de francophones, la majorité est de souche canadienne-française, bien qu'un nombre croissant soit d'origine ethnique variée. Cinq millions sept cent mille possèdent un territoire bien défini, soit le Québec, et des institutions politiques dont ils ont le contrôle. Pour l'autre million, les lieux d'affirmation collective sont plus dispersés. En effet, leurs territoires ne sont pas circonscrits et les leviers institutionnels sont souvent difficiles à manipuler.

C'est d'ailleurs pourquoi, quand on fait référence aux communautés francophones et acadiennes, on parle d'espace plutôt que de territoire. L'étude Dessein 2000, cette réflexion entreprise par la FCFA du Canada en 1989, dont le rapport fut publié en 1991, précise que les francophones occupent des espaces dans de nombreux secteurs : politique, économique, institutionnel, communications, etc., et que ces espaces doivent être consolidés puisque les communautés francophones et acadiennes ont rarement le contrôle d'un territoire.

<sup>1</sup> Statistique Canada, 1991

Malgré ces différences en ce qui a trait au territoire, il existe **une seule francophonie canadienne**, même si elle s'exprime différemment, tant sur le plan de la pensée politique que de l'action concrète. Si les Canadiennes et les Canadiens d'expression française ne se voient pas toujours offrir les mêmes moyens de vivre en français, ils aspirent tous à une plus grande autonomie. Le Québec veut et peut, dans une large mesure, s'appropriier les leviers lui permettant de gérer librement sa société. Les communautés francophones et acadiennes du reste du Canada veulent, quant à elles, bénéficier d'institutions qui leur soient propres et être en mesure de les gérer et de les contrôler.

La francophonie canadienne présente une importante caractéristique : les francophones ne constituent que 25 % de la population canadienne et 2 % de la population nord-américaine. Considérant, par ailleurs, que des deux langues officielles, seul le français est menacé et que le gouvernement fédéral s'est donné le mandat de protéger et de promouvoir les deux langues officielles du Canada, le rapprochement des membres de la francophonie nationale est essentiel.

*«Reconnaissant le rôle prépondérant du Québec, les francophones d'ailleurs au Canada désirent s'en rapprocher pour que se développe une meilleure connaissance réciproque leur permettant d'atteindre un objectif commun : la promotion du fait français au Québec et au Canada.»*

Reconnaissant le rôle prépondérant du Québec dans le maintien et le développement de la langue et de la culture française sur son territoire, les francophones d'ailleurs au Canada désirent se rapprocher de la population québécoise et de son gouvernement pour que se développe une meilleure connaissance réciproque et pour identifier des positions et des pistes d'intervention leur permettant d'atteindre un objectif commun : la promotion du fait français au Québec et au Canada.

En tant que membres de la francophonie canadienne, le Québec et les communautés francophones et acadiennes ont intérêt à travailler dans la même direction, à trouver des points de convergence pour la promotion de la langue et de la culture françaises partout au Canada. Il s'agit donc de se donner des orientations et des objectifs communs et de concerter les efforts de chacun pour les atteindre.

### Le Québec

La population québécoise se définit comme un peuple et son gouvernement aspire à une plus grande autonomie. Seule entité politique nord-américaine à majorité francophone disposant d'institutions démocratiques autonomes, le Québec se distingue également par son histoire, son Code civil, ses aspirations et sa politique.

Conformément à l'histoire du Canada, et considérant qu'il est de plus en plus français alors que le reste du Canada est de plus en plus anglais, le Québec se définit comme étant le foyer le plus viable et le plus important de la culture française en Amérique du Nord. À l'intérieur du système fédéral, le Québec forme d'ailleurs une société moderne et libre bien distincte par sa langue, sa culture, ses institutions et son style de vie. Il se perçoit et s'exprime comme une société de langue et d'esprit français. L'Acte de Québec signé en 1774 permettait déjà à la province de Québec de conserver ses lois civiles françaises tandis que les autres provinces adhéraient à la tradition de «Common Law», établissant ainsi une dualité juridique. Le Québec a donc son système de droit distinct.

Par ailleurs, la minorité anglophone est bien intégrée à la communauté par ses institutions et par l'étendue de ses activités. Sa contribution est importante, particulièrement dans le développement économique et financier, et par l'apport de ses institutions d'enseignement et de ses centres hospitaliers. Le gouvernement du Québec reconnaît qu'il importe de respecter ces droits et ces institutions.



Dans l'ensemble, le Québec est et demeurera essentiellement français, particulièrement parce que son caractère français lui est déjà acquis. Les Québécoises et les Québécois constituent un groupe qui partage des idées, des aspirations, des craintes aussi, ce qui renforce le caractère culturel distinct du Québec. Leur évolution collective a amené les Québécoises et les Québécois à se voir non plus comme une minorité, mais comme une majorité sûre d'elle-même et fière de son héritage. Ce passage psychologique a été marqué par la mobilisation en bloc des ressources politiques et leur mise au service de la lutte culturelle. Le Québec est devenu une société dynamique, moderne et généralement maîtresse de son développement.

Pour la population du Québec, il reste à déterminer si son avenir se réalisera à l'intérieur du Canada ou s'il vaudrait mieux l'assumer seule. Jusqu'à aujourd'hui, dans le domaine de la langue et de la culture, ses gouvernements ont surtout visé à rapatrier les pouvoirs sur leur territoire sans trop de considération pour le reste de la francophonie au pays.

### *Les communautés francophones et acadiennes*

Les francophones du reste du Canada accordent beaucoup d'importance aux droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés, ainsi qu'au principe de la dualité linguistique. Ils aspirent à la gestion et au développement de leurs propres institutions francophones. Ils veulent vivre en français, indépendamment du lieu où ils habitent, et contribuer concrètement à l'épanouissement de leurs communautés.

En juin 1991, lors de son assemblée générale annuelle, la Fédération des francophones hors-Québec (FFHQ) devenait la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA). Plus qu'un simple changement de nom, cela signifiait une toute nouvelle façon d'aborder la francophonie. Cette nouvelle façon de se percevoir constituait un changement majeur. On se définit maintenant par ce qui nous rassemble plutôt que par ce qui nous exclut.

Le fait que les francophones de l'extérieur du Québec se définissent maintenant comme des communautés francophones et acadiennes est un indicateur de leur évolution récente et de la place qu'ils entendent occuper au sein de la confédération canadienne. Une dénomination descriptive doit refléter l'identité et l'action d'un groupe plutôt que définir ce qu'il n'est pas. Ce regroupement n'est pas «hors-Québec», il est au Canada. On l'entend d'ailleurs réaffirmer sans cesse son attachement à ses différents coins de pays. De plus, à l'exception de partager le territoire québécois, il désire être «avec le Québec», partout où c'est possible.

*«Les francophones du reste du Canada veulent vivre en français, indépendamment du lieu où ils habitent, et contribuer concrètement à l'épanouissement de leurs communautés.»*

### *La place des communautés francophones et acadiennes*

#### *La description des communautés francophones et acadiennes*

Les francophones canadiens et acadiens ont participé à la construction du Canada. Guidés par l'aventure, leur foi et leur langue, ils ont contribué à la naissance d'un nouveau monde. En effet, des colons francophones se sont établis dès le XVII<sup>e</sup> siècle en Acadie et en Ontario. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, des francophones se sont aussi établis dans l'Ouest.

Issues d'une histoire riche de quelques centaines d'années, les communautés francophones et acadiennes ne sont pas «les filles» de la Loi sur les langues officielles et des programmes de promotion de langue officielle du gouvernement fédéral. Elles sont établies à la grandeur du pays depuis longtemps et veulent y demeurer. Elles contribuent d'ailleurs à donner au Canada certaines des caractéristiques qui font sa notoriété à l'étranger. À travers elles s'illustrent en effet la dualité linguistique et la visibilité des communautés linguistiques officielles du pays, caractéristiques essentielles de l'identité nationale.

Ces francophones forment une population de plus d'un million de personnes. Ce million de gens dispersés à travers le Canada vivent en français. Ils travaillent avec ardeur et conviction pour conserver et développer leur langue, leur culture et leurs communautés. Ils refusent qu'on les considère comme des assimilés potentiels, des Québécois égarés, ou des Canadiens errants. La chanson «Jour de plaine» du Franco-Manitobain Daniel Lavoie décrit l'attachement profond des francophones aux terres des Prairies. La colonisation du nord ontarien par des francophones démontre l'influence qu'a eue la communauté francophone sur le développement de l'Ontario. À l'est, les aboiteaux dressés contre la mer par des générations d'Acadiennes et d'Acadiens demeurent des symboles de la détermination d'un peuple à affirmer sa présence et sa différence.

Les communautés francophones et acadiennes ont également pris un engagement face à leur avenir : elles veulent affirmer leur présence, renforcer leurs bases et définir leur espace pour que les francophones continuent à parler leur langue et que leur population dépasse encore le million en l'an 2000. Elles veulent aussi s'engager envers l'avenir de la société canadienne. Leur participation au processus politique est donc essentielle parce qu'ainsi, elles véhiculeront leurs aspirations et trouveront les moyens de les réaliser. (Voir les documents «Hier la francophonie» et «Dessein 2000»).

En 1989, le gouvernement fédéral adoptait la Loi sur les langues officielles qui, s'appuyant sur l'histoire des origines et la démographie du Canada, visait à satisfaire les besoins des Canadiennes et des Canadiens d'expression française ou anglaise de communiquer et de travailler dans leur langue. Cette loi précise l'engagement des institutions fédérales de refléter la dualité linguistique canadienne et de favoriser une participation égale, dans l'une ou l'autre des deux langues officielles de toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. Le gouvernement fédéral s'est donc engagé à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement. Il s'est également engagé à promouvoir la pleine reconnaissance de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Ce que coûtent aux Canadiennes et aux Canadiens les actions entreprises pour assurer la permanence et le développement des communautés francophones et anglophones minoritaires leur revient sous forme de bénéfices divers. Pour ne parler que des communautés francophones minoritaires, elles illustrent par leur présence active une réalité unique en Amérique du Nord, étendant au pays tout entier l'apport de la dualité linguistique qui permet au Canada et au Québec de jouer un rôle remarquable et remarqué dans les plus prestigieux forums internationaux tels les Sommets de la francophonie, les Nations Unies, la communauté scientifique internationale et les relations qu'ils entretiennent à travers les autres communautés francophones et anglophones. Un pays qui profite de deux grandes cultures s'en trouve enrichi et bien des Canadiennes et Canadiens ont eu l'occasion d'en tirer parti personnellement.

La langue et la culture françaises sont ce qui, en dernier recours, distinguent le plus nettement le Canada des États-Unis. Toutes les habitantes et tous les habitants ainsi que tous les gouvernements du Canada devraient non seulement le reconnaître, mais s'en féliciter et en être fiers. Il faut remarquer aussi que l'affirmation de la communauté francophone a amené les communautés anglophones à prendre conscience de leurs spécificités par rapport à l'espace anglophone nord-américain.

*«La langue et la culture françaises sont ce qui, en dernier recours, distinguent le plus nettement le Canada des États-Unis.»*



## *Le projet de société Dessein 2000 : Pour un espace francophone*

Dessein 2000, ce projet d'avenir élaboré par la FCFA du Canada, est de loin le scénario le plus achevé de développement pour les communautés francophones minoritaires du Canada. Il arrive d'ailleurs à point nommé. Fruit d'une longue réflexion et d'une vaste consultation (qui s'est étendue au-delà du monde associatif traditionnel pour inclure le mouvement coopératif, le monde municipal et syndical, le milieu multiculturel francophone, les gens d'affaires, etc.), cette étude visait à identifier les grandes orientations du projet de société des communautés francophones et acadiennes, pour les années 90, en tenant compte des défis de l'an 2000.

Dessein 2000 s'inscrit dans le cadre d'une orientation commune qui guidera le développement des communautés francophones et acadiennes en tenant compte de leurs réalités, parfois divergentes, parfois convergentes. Il vise essentiellement à reconnaître et à développer un espace francophone pour l'ensemble des communautés francophones et acadiennes, un lieu d'intervention et de responsabilités bien à elles. Cet espace rassemble des lieux de pouvoir dans toutes les sphères qui intéressent les communautés. Il est donc plus juste de parler d'espaces francophones. Largés et ouverts, ils appellent la mise en place de réseaux, d'alliances et de partenariats entre les francophones.

Pour être en mesure de trouver les ressources nécessaires à leur développement, les communautés francophones et acadiennes doivent déborder les limites territoriales et créer des espaces francophones, d'est en ouest. La consolidation d'espaces pour la francophonie canadienne est l'antithèse de l'isolement et du repli sur soi. Plusieurs réseaux existent déjà entre les communautés francophones et acadiennes ainsi qu'avec le Québec. Ils doivent toutefois s'étendre bien davantage pour rallier l'ensemble de la francophonie canadienne.

Le plus important des espaces est l'espace politique qui réfère à la place des francophones dans les institutions politiques fédérales et provinciales. L'espace culturel fait référence à une identité francophone nationale. Par l'espace institutionnel, on entend les lieux de gestion et de développement des institutions francophones, alors que l'espace associatif comprend l'ensemble des organisations dont se sont dotées les communautés francophones et acadiennes au cours des années. L'espace économique repose sur la place des francophones dans l'économie canadienne et l'espace des communications, sur les moyens de communications dont ils disposent ou qui sont à leur portée. Tous ces espaces comportent plusieurs dimensions dont, notamment, la dimension internationale.<sup>2</sup>

### a) L'espace politique

C'est l'espace le plus important à occuper puisque c'est la présence au cœur du pouvoir qui permettra aux autres espaces francophones de se créer. Il réfère à la place que les communautés francophones et acadiennes veulent et peuvent occuper dans la sphère politique.

L'espace politique doit se traduire en poids politique, celui-ci étant indéniablement lié à l'existence d'une fédération canadienne renouvelée qui réponde aux aspirations des communautés francophones et acadiennes et tienne compte de leurs préoccupations dans le domaine constitutionnel.

### b) L'espace culturel

Cet espace est le lien d'expression du sentiment d'appartenance des communautés francophones et acadiennes à une identité francophone nationale. C'est là qu'elles peuvent prendre conscience de la valeur et de la fierté d'être francophone ainsi que de la nécessité d'être unies.

*«Le nouveau discours préconise l'appartenance à une force francophone nationale qui contribue à l'essence même du pays plutôt que l'appartenance à une minorité linguistique. Ce discours est donc positif et met l'accent sur le dynamisme de la langue et des communautés.»*

<sup>2</sup> Le rapport final de Dessein 2000 présentait cinq espaces : politique, institutionnel, économique, psychologique et électronique. Toutefois, la FCFA du Canada et ses associations membres, poursuivant la réflexion entamée par le Comité d'orientation du projet, ont réaménagé ces concepts pour les rendre plus spécifiques et plus accordés à l'action.



Le nouveau discours des leaders de la francophonie canadienne préconise l'appartenance à une force francophone nationale qui contribue à l'essence même du pays plutôt que l'appartenance à une minorité linguistique. Ce discours est donc positif et met l'accent sur le dynamisme de la langue et des communautés. Vivre la francophonie différente d'un bout à l'autre du pays ne fait pas des membres des communautés francophones et acadiennes des «demi-francophones dilués».

Les leaders de la francophonie canadienne proclament l'importance de l'estime de soi et de ses capacités, dans le respect des différences culturelles, sociales, économiques et politiques. Ils veulent susciter chez leurs membres le désir de s'approprier leur avenir collectif et communautaire afin de vivre en accord avec eux-mêmes et de contrôler leur destinée. L'esprit et l'action sont orientés vers le développement et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes dans tous les secteurs.

Les francophones doivent démontrer l'importance et la pertinence du français au Canada. Ils doivent prendre leur place, affirmer qui ils sont, sans avoir à compter combien ils sont pour justifier leur présence et leur développement. Cessant d'utiliser le spectre de l'assimilation pour motiver les gens et les gouvernements «à leur venir en aide», ils doivent plutôt tirer argument du fait que le français est une source d'activités économiques, sociales et culturelles, reconnu pour sa valeur intrinsèque, et non simplement comme une caractéristique nationale à protéger.

On a plusieurs raisons d'être optimiste quant à l'avenir et de reconnaître que le français a acquis une plus grande visibilité au pays. La plupart des provinces et des territoires ont pris des dispositions législatives ou amorcé des politiques gouvernementales en matière de services en français. Il faut voir à ce que la réalité rejoigne les standards proposés et les consolider.

Avec le renforcement de l'identité francophone au pays, il est nécessaire d'assurer le plein développement et l'épanouissement culturel des communautés francophones et acadiennes. Il faudra mettre en place les infrastructures qui permettront de développer les talents des communautés, de soutenir leurs artistes, de diffuser leurs produits culturels, etc.

#### c) L'espace associatif

Lieu de rencontre, lieu de rassemblement, l'espace associatif en est un fondamental puisqu'il est souvent le point de départ de la consolidation des autres espaces. Il tient lieu de forum où sont débattues les idées, mais il joue également un rôle important au niveau social et culturel. C'est en effet à travers l'espace associatif, par le biais d'associations, que les francophones peuvent réaffirmer leur appartenance à une communauté et briser l'isolement dont ils souffrent parfois. L'espace associatif présente de plus le visage francophone dans les différentes régions. Porte-parole des francophones, il leur offre également l'occasion d'un engagement et d'une alliance aux francophones des autres régions du Canada.

Les associations francophones se retrouvent assez souvent dans l'obligation de représenter directement leurs communautés sur la scène politique. C'est en effet à travers l'espace associatif que les francophones jouent leur rôle de représentation au niveau politique et que sont entendues leurs revendications.

L'espace associatif est donc le lien le plus sensible, le plus tangible et le plus visible des forces francophones. C'est de cet espace dont se servent les francophones, notamment les jeunes, pour prendre part aux activités de leur communauté et pour réaffirmer leur volonté de s'épanouir.



On le voit par un large éventail d'actions collectives qui touchent notamment l'espace culturel, comme les Jeux de l'Acadie, le Festival du voyageur, le Festival Franco-Ontarien, le Centre culturel de Windsor. En outre, un fort leadership social a donné naissance à de nombreux organismes dont la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, des réseaux de femmes, des associations professionnelles, de la santé et des services sociaux, de municipalités, de juristes, d'aînées et aînés, des associations multiculturelles françaises, etc.

#### d) L'espace institutionnel

Pour occuper leur espace institutionnel, les communautés devront mettre sur pied et consolider des institutions et des infrastructures répondant spécifiquement aux besoins des communautés francophones et acadiennes qui en assureront le contrôle et la gestion.

Au cours des deux dernières décennies, les communautés ont mis sur pied de nouvelles institutions et créé des leviers dynamiques de développement communautaire : garderies, centres sociocommunautaires, coopératives et regroupements à caractère économique, etc. Il y a quelques années, à Gravelbourg en Saskatchewan, on a reconstruit le Collège Mathieu. Plusieurs centres scolaires et communautaires de langue française ont été créés à Grand-Terre à Terre-Neuve et à Calgary en Alberta, par exemple. Plusieurs communautés, dont Clare en Nouvelle-Écosse et Saint-Boniface au Manitoba, ont fondé des radios communautaires. On a vu naître divers services, comme la chaîne française de TVOntario, le Collège d'Alfred dans l'est ontarien, ou la Maison de la francophonie à Vancouver en Colombie-Britannique.

Bref, lorsque les ressources sont adéquatement exploitées, il est possible de répondre aux besoins, qu'ils soient petits ou grands. Ainsi, les Acadiennes et Acadiens ont développé, à Moncton au Nouveau-Brunswick, le premier programme de «Common Law» en français à l'extérieur du Québec. La Cité collégiale d'Ottawa ouvrait ses portes en 1990 avec presque le double des inscriptions prévues. De la Faculté Saint-Jean, à Edmonton, à l'Université Sainte-Anne, en Nouvelle-Écosse, les communautés francophones et acadiennes se sont dotées d'un espace de haut savoir.

#### e) L'espace économique

L'espace économique est fondamental pour le développement et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes du Canada. Ces dernières doivent viser à la plus grande prise en charge possible du développement économique, à une prise en charge qui corresponde à tout le moins à leur présence dans la population.

Le pouvoir économique d'un million de francophones n'est pas négligeable. Stimulés, des gens d'affaires font preuve d'initiatives nouvelles, des coopératives de tout genre voient le jour, le réseau de caisses populaires grandit. Les francophones visent également la formation dans le domaine de l'économie à travers les institutions scolaires, les centres de ressources et de formation professionnelles et les entreprises; la mise sur pied aussi de réseaux d'échanges dans le monde économique; chambre économique de l'Ontario, regroupements touristiques, etc.

*«Les communautés francophones et acadiennes du Canada doivent viser à la plus grande prise en charge possible du développement économique, à une prise en charge qui corresponde à tout le moins à leur présence dans la population.»*

f) L'espace des communications

Cet espace est celui du développement des moyens d'information et de communication à la grandeur du pays. Pour rapprocher les francophones disséminés dans l'étendue canadienne et briser leur isolement, des projets ont déjà vu le jour. Ainsi, le «Village électronique» francophone, accessible par modem, permet d'effectuer de la correspondance, d'organiser des conférences écrites et d'afficher des emplois. Aussi, de Terre-Neuve au Yukon, on a aménagé un espace médiatique grâce à l'Association de la presse francophone. Il importe également de signaler le réseau d'enseignement à distance qui prend forme entre les différentes institutions postsecondaires et qui mérite d'être développé.

Que ce soit au moyen de la formation à distance, à l'aide d'infrastructures technologiques ou par un maillage efficace, l'objectif est de resserrer la coopération entre les communautés de façon à permettre aux gens de prendre connaissance et de bénéficier le plus rapidement possible des modèles utiles et des expériences fructueuses développées ailleurs dans l'espace francophone canadien.

g) La dimension internationale

Malgré leur dispersion géographique, leur faible poids démographique, leur grande diversité sous une apparente unité, il se développe, au sein des communautés francophones et acadiennes, une conscience et une responsabilité croissantes relatives à une francophonie non seulement canadienne, mais aussi internationale.

Pour plusieurs francophones dans le monde, la francophonie canadienne est limitée au Québec. Toutefois, les communautés francophones et acadiennes se font de plus en plus connaître sur la scène internationale et établissent de nouveaux ponts favorisant l'élargissement de leurs espaces économique, politique, institutionnel et de communications.

Finalement, à travers Dessein 2000, le regroupement des communautés francophones et acadiennes a réussi à circonscrire son identité, sa vision, ses orientations et ses actions au sein d'une francophonie canadienne. Ce faisant, il a également réaffirmé sa volonté profonde d'aborder une nouvelle étape dans ses relations avec le Québec, marquée par un rapprochement réel et concret. La participation du Québec est en effet essentielle à bien des égards dans le développement d'espaces francophones.

*«Les communautés francophones et acadiennes ont réaffirmé leur volonté profonde d'aborder une nouvelle étape dans leurs relations avec le Québec, marquée par un rapprochement réel et concret.»*



*Chapitre 2*  
*Les relations entre le Québec*  
*et les communautés francophones*  
*et acadiennes*

Marquées par le débat constitutionnel, tributaires des discours politiques, les relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes ont été empreintes de déchirements.

Tantôt pleines d'espoir, tantôt amèrement déçues, les communautés francophones et acadiennes comprennent cependant que le Québec peut difficilement les aider par la voie du discours et des actes politiques sans hypothéquer ses relations avec ses partenaires provinciaux. Malgré tous les efforts des dernières années, un fossé persiste.

## Les relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes

Cette section présente un bilan des relations récemment établies entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada et amorce une réflexion sur la nature de ces relations et leur avenir.

### Un éloignement progressif

Il n'y a pas si longtemps, les déclarations foisonnaient au Québec sur la responsabilité envers les autres communautés francophones canadiennes et le rôle primordial qu'il devait assumer dans la défense et la promotion du fait français. Toutefois, durant les 30 dernières années, le Québec s'est engagé dans une réforme majeure de sa société qui a amené des changements profonds. Les priorités ont changé et les relations entre le Québec et ses partenaires francophones canadiens en ont été affectées.

Malgré la mise en oeuvre d'un programme de soutien financier important, le Québec n'a pas toujours répondu aux attentes des communautés francophones et acadiennes du Canada. L'analyse des discours et des actes politiques des dernières années, qui touchaient à la fois les communautés francophones et acadiennes et le Québec, fait ressortir les raisons de l'amertume éprouvée de part et d'autre.

À leur arrivée au pouvoir en 1985, les libéraux du Québec déclaraient que le Québec devait assumer pleinement son rôle de leader de la francophonie au Canada. Les revendications constitutionnelles du parti se fondaient d'ailleurs sur un ensemble d'objectifs comprenant «l'amélioration de la situation des francophones hors-Québec» (Rémillard, Mont-Gabriel, 1985).

Dans le programme politique du Parti libéral, «Maîtriser l'avenir», on peut lire ce qui suit :

«Avec un gouvernement libéral, le Québec serait aujourd'hui en mesure — pour la première fois peut-être de son histoire — d'assumer un rôle de leader à l'égard des communautés francophones hors-Québec. Prenant appui sur le nouvel équilibre atteint au Québec, après vingt ans de tâtonnements, dans le domaine linguistique ainsi que sur la coopération entre francophones et anglophones qu'il est aujourd'hui possible d'établir chez-nous, nous pouvons désormais épauler efficacement les francophones hors-Québec dans la lutte pour la défense de leurs droits et pour le développement. C'est non seulement une question de solidarité mais aussi, dans notre conception de la dualité canadienne, une de nos responsabilités en tant que principal foyer de culture française en Amérique du Nord.

Un gouvernement libéral établira donc des liens continus avec tous les francophones du Canada, de façon à stimuler la vitalité des communautés acadiennes, franco-ontariennes et franco-manitobaines, et à promouvoir le développement de relais francophones partout où il sera possible de le faire au Canada.»

*«Lorsque vient le temps d'appuyer les communautés francophones dans d'autres provinces, le discours perd de sa verve, le support politique disparaît. Bref, le Québec se garde bien de dénoncer fermement les provinces peu soucieuses de promouvoir le fait français.»*

Toutefois, la suite de ce discours laisse toujours les personnes intéressées dans l'expectative. En effet, les leaders québécois se montrent réticents à poser des gestes débordant les balises fixées par la règle de non-ingérence politique, principe qui veut que le Québec n'intervienne pas dans la politique des autres provinces. Conséquemment, lorsque vient le temps d'appuyer les communautés francophones dans d'autres provinces, le discours perd de sa verve, les propos sont plus réservés, l'appui politique disparaît. Bref, le Québec se garde bien de dénoncer fermement les provinces peu soucieuses de promouvoir le fait français.

Prenons par exemple le discours du ministre Gil Rémillard annonçant, en 1986, les conditions d'adhésion du Québec à la fédération canadienne. L'ensemble des revendications se fondait sur trois objectifs : rendre la Loi constitutionnelle de 1982 « acceptable pour le Québec, la bonifier au profit de l'ensemble de la fédération canadienne et améliorer la situation des francophones hors-Québec ». C'est en qualifiant ce dernier aspect de « particulièrement important » que le ministre s'engageait à préciser, « au paragraphe 3B de l'article 23 de la Charte que l'expression « établissement d'enseignement » de la minorité comprend le droit à la gestion ». Pourtant, trois ans plus tard, le Québec se désiste et, dans une intervention favorable à l'Alberta devant la Cour suprême (affaire Mahé), modifie sa position pour n'accorder « qu'un droit de regard » aux minorités dans la gestion de leurs écoles.

Les commentaires du Québec sur l'adoption de la loi 2<sup>3</sup> par la Saskatchewan en 1988 sont un autre exemple. Alors que les Fransaskoises et Fransaskois voyaient là une violation fondamentale de l'esprit de l'Accord du lac Meech et une suppression sans équivoque de leurs droits existants, le Québec parlait de « légers progrès ».

Dans ces circonstances, le Québec n'a pas été le « défenseur du fait français au Canada », comme s'y engageaient le ministre Gil Rémillard en 1986 et le Premier ministre Robert Bourassa lors du dépôt du projet de loi 178 en décembre 1988.

Les francophones de l'extérieur du Québec comprennent très bien que, dans l'esprit des dirigeantes et dirigeants québécois, les aider par la voie de discours et d'actes publics de dénonciation revient à hypothéquer leurs relations politiques et économiques avec leurs partenaires provinciaux et à miner leur marge de manoeuvre face à la minorité anglo-québécoise. Le Québec devrait donc mieux définir la collaboration qu'il souhaite entretenir avec les communautés francophones du Canada afin d'éviter de créer des attentes et des déceptions.

D'autre part, le refus de la FCFA et de ses membres francophones et acadiens de donner un appui inconditionnel à l'Accord du lac Meech dès sa signature, et leurs revendications réclamant que le gouvernement fédéral jouisse d'une marge de manoeuvre plus importante dans le soutien aux communautés linguistiques minoritaires, sont des gestes qui ont agacé et déçu le gouvernement québécois.

La Fédération et ses associations membres ont fait un geste d'ouverture envers le Québec dans le cadre de la Commission Bélanger-Campeau en sensibilisant individuellement vingt commissaires et en présentant six mémoires. Ceux-ci proposaient l'établissement d'un nouveau partenariat fait de collaborations, d'échanges et de soutien en maints secteurs stratégiques. Ces associations tenaient à faire savoir aux Québécoises et aux Québécois que leurs communautés respectives appartiennent à la « même grande famille » de langue française en terre d'Amérique. Elles soulignaient que les deux groupes gagneraient beaucoup à se respecter et à s'entraider davantage. Les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens ont fait valoir qu'ils dirigent plus de 8 000 entreprises; les Acadiennes et les Acadiens ont décrit l'essor de leurs caisses populaires et leur affiliation au Mouvement Desjardins. Dans ces mémoires, les possibilités d'une plus grande collaboration avec le Québec sur le plan économique étaient mises en évidence. La possibilité d'échanges plus fructueux dans les domaines social, de l'éducation, de la culture et des communications

<sup>3</sup> À la suite du jugement de l'affaire Mercure, la Saskatchewan et l'Alberta ont adopté respectivement les lois 2 et 60, déclarant ces deux provinces unilingues anglophones et abolissant ainsi l'article 110 des ordonnances des Territoires du Nord-Ouest toujours en vigueur.

*«Le Québec devrait mieux définir la collaboration qu'il souhaite entretenir avec les communautés francophones du Canada afin d'éviter de créer des attentes et des déceptions.»*





y était également soulignée. Toutefois, le rapport de la Commission Bélanger-Campeau s'est révélé très décevant car, par indifférence ou par ignorance, préoccupée de toute évidence par d'autres priorités, la Commission n'a, à toutes fins utiles, accordé aucune considération aux propositions mises de l'avant par les communautés francophones et acadiennes.

La FCFA du Canada faisait un autre essai devant la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle, le 11 mai 1992. Le plaidoyer de la Fédération esquissait des avenues de collaboration et de partenariat à développer, de même que la clarification des attentes constitutionnelles des communautés francophones et acadiennes en ce qui a trait à la dualité linguistique.

Ces événements ont pesé lourd sur le moral des francophones de tout le pays, alors que le gouvernement du Québec leur a refusé son appui politique. Comme elles n'ont pas réussi à établir avec le Québec des liens au-delà de la conjoncture politique, leurs relations demeurent exposées aux renversements d'intérêts et aux soubresauts politiques circonstanciels.

Toutefois, la FCFA se réjouit du fait que le Québec a appuyé la clause de responsabilité des gouvernements dans le développement et l'épanouissement des communautés francophones du Canada lors des dernières négociations constitutionnelles.

En résumé, depuis plusieurs années, les rapports entre le Québec et les francophones du Canada, s'ils ont donné lieu à des actions positives, ont été souvent empreints d'incompréhension, reposant sur de nombreuses divergences, mais aussi sur des malentendus. Il convient de faire le point sur la situation et d'identifier les raisons de cet éloignement afin de pouvoir donner une impulsion nouvelle aux relations entre ces «cousines et cousins francophones».

## *Les raisons de l'éloignement*

Quelles sont les causes de l'éloignement entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes? Pourquoi celles-ci perçoivent-elles de l'indifférence et un abandon de la part du Québec?

Une partie de l'explication réside dans le fait qu'il y a deux foyers de peuplement français en Amérique : l'Acadie et le Bas-Canada devenu le Québec. Jusqu'à la Révolution tranquille, les Québécoises et les Québécois, ou les Canadiennes et les Canadiens-français comme ils s'appelaient eux-même à l'époque, se voyaient et agissaient comme le foyer de la francophonie canadienne. La plupart des francophones établis à l'ouest de la rivière des Outaouais ont des origines québécoises. L'établissement d'une nation canadienne-française d'un océan à l'autre était un élément clé de la vocation du Québec.

Au moment de la Révolution tranquille, la population canadienne-française d'alors a commencé à s'identifier et à se limiter à son territoire. L'affirmation québécoise s'installant progressivement provoqua l'éclatement de l'identité de la nation canadienne-française. C'est ainsi que s'est amorcé graduellement l'éloignement des différentes communautés.

Une deuxième explication vient du fait que la population québécoise croit que les francophones du reste du Canada, appelé d'ailleurs «Canada anglais», sont inévitablement voués à l'assimilation. Les Québécoises et les Québécois ne savent pas qu'ils parlent encore le français et veulent continuer à vivre dans leur langue. Ils se soucient donc très peu de leur sort.

*«L'affirmation québécoise provoqua l'éclatement de l'identité de la nation canadienne-française. C'est ainsi que s'est amorcé graduellement l'éloignement des différentes communautés.»*

Des interlocutrices et des interlocuteurs québécois influents appellent les francophones de la diaspora des «dead ducks», une «espèce en voie d'extinction», des «cadavres encore chauds», donnant ainsi en exemple leur absence de respect à leur égard. M. Henri Bergeron disait à ce sujet que : «Très souvent, on trouve que les Français traitent les Québécois de haut. Les Québécois font un peu la même chose à l'égard des francophones de l'extérieur du Québec».

Bien qu'il soit un groupe linguistique minoritaire au sein du Canada, le Québec semble pourtant être réfractaire à se voir associé à un groupe encore plus minoritaire, même si ce groupe constitue près de 20 % de l'ensemble des francophones du pays. À l'inverse, la majorité anglophone du Canada se préoccupe beaucoup du sort de la communauté anglophone du Québec. Ironiquement, les anglophones, dont la langue continue à prospérer au Canada, font preuve de plus de solidarité que les francophones.

Par ailleurs, les francophones de l'extérieur du Québec réalisent que, jusqu'à récemment, ils se sont peu faits connaître de la population québécoise, sauf dans les situations de crise et de drame. Ils ont entretenu le stéréotype des pauvres francophones qui font pitié plutôt que de mettre l'accent sur leur évolution, leur dynamisme et leurs réussites.

Les médias ont aussi leur part de responsabilité, en partie Radio-Canada et les quotidiens de langue française qui traitent les nouvelles d'un oeil essentiellement québécois et ne s'intéressent que rarement aux événements affectant les communautés francophones des Maritimes ou de l'Ouest. À l'inverse, tous les médias anglophones guettent attentivement tout ce qui se passe au Québec. C'est ainsi que, pendant que le Canada anglais se mobilise contre les lois 101 et 178 au Québec et fête l'avènement du Parti égalité, les Québécoises et les Québécois ne sont pas informés du traitement que subissent les Fransaskoises et les Fransaskois ainsi que les Franco-Albertaines et Franco-Albertains, en 1988, avec l'adoption des lois 2 et 60 qui proclamaient ces provinces unilingues anglophones.

Une autre explication de l'ignorance qui sous-tend cet éloignement est le manque de visibilité des communautés francophones et acadiennes, leurs bons coups étant «avalés», pour ainsi dire, par les Québécoises et Québécois qui se les approprient. L'étiquette «Made in Quebec» est apposée universellement sur les produits culturels de la périphérie francophone. Le fait que l'on perçoive les Antonine Maillet, Roch Voisine, Daniel Lavoie, Gabrielle Roy, Henri Bergeron ou Paul Desmarais comme des Québécoises et Québécois n'a rien de malicieux en soi, mais anéantit la preuve que les communautés francophones et acadiennes contribuent beaucoup plus à l'épanouissement du fait français que les Québécoises et Québécois ne l'imaginent!

Autrefois, les relations qu'entretenaient les Canadiennes et Canadiens d'expression française dépendaient d'organismes communautaires, d'institutions religieuses et d'enseignement et des familles. Ces liens ont graduellement disparu avec le temps, remplacés par des relations entre intervenantes et intervenants politiques et gouvernementaux. Ce sont d'ailleurs les interventions des gouvernements fédéral et du Québec qui ont amené le Canada à se percevoir comme un pays composé de deux majorités : les francophones du Québec et les anglophones des autres provinces, et de deux minorités : les anglophones du Québec et les francophones hors-Québec.

Jadis, il existait une alliance naturelle entre les Canadiennes et Canadiens-français. Maintenant, les Québécoises, Québécois et francophones de l'extérieur se sentent poussés dans des camps opposés. Ce concept de deux majorités et de deux minorités «symétriques» place les francophones du pays dans des positions parfois déchirantes.

*«Les médias ont leur part de responsabilité, en partie Radio-Canada et les quotidiens de langue française qui traitent les nouvelles d'un oeil essentiellement québécois et ne s'intéressent que rarement aux événements affectant les communautés francophones et acadiennes.»*



Pour le Québec, la législature provinciale est devenue l'outil de promotion linguistique principal. Dans le reste du Canada, c'est vers le gouvernement fédéral, la Charte des droits et libertés et la Loi sur les langues officielles que les francophones se tournent. Or, l'instance promotionnelle des uns constitue souvent le problème des autres.

Sur le plan politique au Canada, les communautés francophones et acadiennes ont été associées à tout ce qui se fait en matière de bilinguisme. Cette notion est inquiétante pour la population québécoise car elle symbolise des initiatives fédérales qui attaquent les fondements de la langue et de la culture québécoise, les diluent à tout le moins.

Pourtant, les communautés francophones et acadiennes poursuivent non pas le bilinguisme, mais le développement d'institutions francophones homogènes leur étant destinées. Elles reconnaissent d'ailleurs que la politique des langues officielles du gouvernement fédéral doit être implantée avec discernement au Québec puisque, comme partout au pays, le français y est menacé.

Il convient, à ce moment-ci, de rappeler la différence entre bilinguisme et dualité linguistique, différence que s'est attardée à définir la FCFA en prônant un nouveau partenariat. D'une part, «le bilinguisme institutionnel s'attarde à fournir des services égaux dans les deux langues officielles du Canada». D'autre part, la dualité linguistique est «la capacité, pour chacune des communautés linguistiques, de pouvoir vivre, s'épanouir dans sa langue et sa culture, tout en s'harmonisant avec l'environnement des autres cultures». Au Canada, ces deux réalités se côtoient, appuyées par la Loi sur les langues officielles qui, par l'article 41, appuie l'épanouissement et le développement des communautés de langues officielles.

Rappelons qu'en 1989, la Fédération a appuyé la loi 178. Cette décision était basée sur la reconnaissance que seul le français est menacé et doit être protégé partout au Canada, même au Québec. Ce geste ne fut pas facile à poser et un ressac important des anglophones à l'égard des communautés francophones et acadiennes s'en est suivi.

Pendant ce temps, le Québec continue à croire que tout gain en termes de développement de services et d'institutions francophones pour les communautés francophones et acadiennes correspond nécessairement à un gain pour l'anglais au Québec et, par conséquent, un pas de plus vers le bilinguisme de la province.

Et l'éloignement persiste. La francophonie canadienne se retrouve prisonnière à la fois de perceptions erronées et de barrières structurelles existantes. Le Québec et les communautés francophones et acadiennes semblent donc déconnectées l'une de l'autre. Le Québec veut se distinguer, entre autres, par sa langue alors que les communautés francophones et acadiennes n'ont en commun que la langue. À l'instar du Québec, un besoin d'identification grandissant se répand à travers les différentes communautés francophones du pays.

Même si cette analyse mène au constat que la francophonie canadienne a des visages multiples, on devrait avant tout parler du fait français au singulier. En dépit des facteurs de fragmentation (territoires, juridictions, préoccupations régionales), la francophonie canadienne vit un phénomène qui se situe au-dessus de ces disparités. L'assimilation qui la guette ne respecte aucune frontière et renforce la nécessité de s'unir pour protéger la langue et la culture française au Canada.

*«En dépit des facteurs de fragmentation, la francophonie canadienne vit un phénomène qui se situe au-dessus de ces disparités. L'assimilation qui la guette ne respecte aucune frontière et renforce la nécessité de s'unir pour protéger la langue et la culture française au Canada.»*

## *Nouvelle perspective pour une francophonie canadienne*

Phare francophone le plus puissant du continent, le Québec peut choisir d'être le point de ralliement de la francophonie, en considérant et en respectant l'apport des autres communautés francophones.

L'épanouissement de l'une ou l'autre des communautés assure un avenir plus dynamique à chacune d'entre elles.

## Nouvelle perspective pour une francophonie canadienne

Cette section présente une réflexion sur la prise de conscience et de responsabilité requise pour que l'ensemble des Canadiennes et Canadiens d'expression française choisisse d'appartenir à une famille francophone pancanadienne, interdépendante, au sein de laquelle chaque membre pourrait assurer son évolution et son épanouissement.

### Un plaidoyer pour un partage à la grandeur de l'héritage

La francophonie est l'héritage merveilleux d'une civilisation très riche, mais c'est aussi la promesse d'un partage à renouveler, et les héritières et héritiers voudraient bien tous avoir leur mot à dire sur ce partage. La langue est l'expression d'un peuple et la substance même de sa culture. C'est dans cet esprit que se développent des relations fortes et continues entre les membres d'une communauté linguistique. C'est à ce niveau que les liens les plus significatifs et les plus durables seront tissés entre les francophones du Canada.

Dans les relations actuelles, ce sont les dimensions politiques et juridiques qui sont les plus visibles. Bien qu'essentielles, ces composantes ne doivent pas faire oublier qu'elles n'épuisent pas le contenu des relations dans lesquelles chacune et chacun exprime son être, son histoire, sa perception de soi, sa vision du monde, ses attentes et ses appréhensions, distincts de ceux des autres.

Alors qu'à travers le monde se développe une francophonie plus globale et plus respectueuse de sa diversité, il n'est pas utopique de penser que le Québec pourrait servir de lieu de convergence des communautés francophones et acadiennes du Canada et de l'Amérique, à l'exemple de la France pour les communautés francophones d'Europe et d'Afrique.

Le Québec pourrait choisir d'être, dans les faits, le leader de la francophonie canadienne et d'Amérique, en plus d'être le leader de la francophonie québécoise. Phare francophone le plus puissant du continent, il pourrait choisir d'être le point de ralliement des diverses communautés et de favoriser l'épanouissement et le rayonnement de la langue et de la culture françaises au Canada et en Amérique.

Il y aurait ainsi deux grands pôles, de chaque côté de l'Atlantique, soit la France et le Québec, qui essaieraient, épaulant les autres communautés, les stimulant à multiplier les racines, les tiges ou les fleurs, selon le cas.

Plutôt que de se considérer comme la source et l'unique dépositaire de cette richesse qu'est la francophonie d'Amérique, le Québec contribuerait à faire de cette dernière l'outil de développement culturel et économique de tous les francophones du nord de ce continent. Pour cela, il lui faudra accepter que le statut du français à l'extérieur du Québec ne peut être coupé de la réalité québécoise et que le développement et la promotion du français est un phénomène continental qui ne se limite pas au Québec.

Au-delà des ruptures politiques, des relations difficiles, des incertitudes et de l'Histoire, le Québec canalise les forces francophones ne serait-ce que parce que le français y est majoritaire, ne serait-ce que parce que les francophones y ont le contrôle de leurs institutions. Il est le pôle du français en Amérique du Nord et la collaboration qu'il est en mesure d'entretenir avec les communautés francophones et acadiennes du Canada lui permet de jouer un rôle actif, capable d'influencer et de provoquer le changement. En se définissant

*«Le développement et la promotion du français est un phénomène continental qui ne se limite pas au Québec.»*

comme partenaire à part entière, sa détermination à travailler avec les francophones des autres parties du Canada, du continent, ne pourra que réaffirmer la place du français, chez lui et ailleurs. Mais ce rôle de leader ne sera véritablement le sien que si le Québec choisi de l'assumer pleinement. Il doit le faire en évitant toutefois le colonialisme, en travaillant en étroite collaboration avec les communautés francophones et acadiennes. Son rôle de leader sera alors le sien, non seulement à cause de sa majorité francophone, mais bien davantage par le dynamisme qu'on lui reconnaîtra pour la promotion du français, une promotion qui outrepassa alors les frontières politiques.

## *Réunion et unification des forces francophones canadiennes*

*«Le gouvernement du Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada ne peuvent se payer le luxe de perdre leurs acquis et d'hypothéquer leur futur respectif, alors que les structures de la société canadienne sont remises en question.»*

L'essentiel, dans un premier temps, serait de réunir, de regrouper les forces francophones au Canada. L'ensemble de la francophonie nationale doit profiter des débats actuels pour franchir les barrières structurelles qui ont isolé les communautés depuis quelques décennies et retrouver, là où il y a des terrains d'entente, ses liens naturels, historiques et culturels.

Le gouvernement du Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada ne peuvent se payer le luxe de perdre leurs acquis et d'hypothéquer leur futur respectif, alors que les structures de la société canadienne sont remises en question. Il ne sera certes pas facile de coordonner les intérêts du Québec et ceux des communautés francophones et acadiennes. Il faudra faire preuve de créativité, d'ouverture d'esprit, d'imagination et d'initiative pour assurer le respect des droits de chaque partie au cours du débat.

Au-delà des négociations intergouvernementales, la francophonie canadienne n'en demeure pas moins un tout indissociable. Que ce soit au Québec, sur la péninsule acadienne ou dans les Prairies, il faut promouvoir le français. Le Québec travaille en ce sens; les communautés francophones et acadiennes aussi. La victoire de l'un est aussi celle de l'autre; les préoccupations sont également partagées. En arriver à une autre conclusion, c'est tromper l'autre et se mentir à soi-même.

Certains problèmes que rencontrent les communautés francophones et acadiennes sont aussi ceux du Québec. Par exemple, la consommation de produits culturels anglophones, particulièrement ceux de nos voisins du Sud, est immense; l'anglais, on le chante, on le voit, on le porte, on le goûte, partout au Canada et au Québec. Tout est une question de degré. Si les francophones arrivent à comprendre l'importance de conjuguer tous les efforts pour assurer la présence francophone au pays et s'ils trouvent les bons moyens, ils réussiront là où certaines et certains leur ont prédit l'échec.

Comment trouver une longueur d'onde commune et dégager des convergences? Tout d'abord, il faut sortir de l'adéquation établie entre le sort réservé aux anglophones du Québec et l'avenir des francophones dans les neuf autres provinces et les deux territoires. Il est temps de reconnaître l'asymétrie entre les deux situations. Il faut également redécouvrir la communauté d'intérêts entre le Québec et l'ensemble des communautés francophones et acadiennes. Tous deux ont besoin de mesures particulières de protection parce que tous deux sont noyés dans la mer anglophone nord-américaine. De plus, tous deux voient leur poids démographique diminuer dans l'ensemble canadien.

Un Québec fort est un atout pour les communautés francophones et acadiennes en ce sens que cette force donne, ailleurs au pays, une plus grande légitimité au fait français. Réalisons toutefois que l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes assure aussi au Québec un avenir plus dynamique et que chacune d'entre elles ont contribué à faire du fait français une réalité qui, depuis quelques siècles, est une réalité canadienne.

La mise en situation et le questionnement qui précèdent sont essentiels pour aborder l'étape suivante; soit l'ère de partenariat qui fait l'objet de la prochaine section.





*Chapitre*  
*Pour une politique québécoise*  
*de la francophonie :*  
*axes de collaboration*

Si des échanges existent déjà entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes, ils ont cependant besoin d'un cadre plus précis, d'une véritable politique québécoise en matière de francophonie.

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada propose huit axes de collaboration, des jalons pour cette politique, fer de lance de la vision nouvelle de la francophonie.

## *Pour une politique québécoise de la francophonie : axes de collaboration*

Le Québec s'est ouvert à la francophonie internationale parce qu'il est conscient du fait qu'il ne peut se développer en vase clos s'il veut assurer l'épanouissement du français sur son territoire. De plus, il a un taux de natalité parmi les plus bas au monde et constate que la proportion de la population francophone québécoise diminue dans l'ensemble canadien. Il dépense des milliards pour éduquer sa jeunesse en français et désire lui assurer un développement moderne. Ses entreprises, ses médias, ses artistes et ses scientifiques ne disposent pas chez lui d'un bassin très vaste pour assurer leur épanouissement, comme c'est le cas pour les autres communautés francophones et acadiennes du Canada.

En conséquence, nous croyons qu'une plus grande interdépendance des communautés francophones au Canada devrait être un des fondements de la politique québécoise sur la francophonie canadienne. Cette politique reconnaîtrait que le développement de cette communauté passe par un partenariat concret entre homologues, sur la base d'intérêts et de bénéfices partagés. Ce partenariat serait concrétisé sous différentes formes et permettrait de concilier les intérêts, d'identifier les enjeux et les défis communs et de conjuguer les efforts au bénéfice de toutes et de tous.

Un tel partenariat nécessite la création et l'aménagement de réseaux de collaboration multiformes, dans des secteurs stratégiques. Il implique l'aménagement de relations égalitaires entre partenaires, où chacun doit participer, selon ses moyens, à la mise en oeuvre d'actions menées en commun. Il dépasse donc les relations classiques d'aide et permet à chacun, comme à l'ensemble, d'y trouver son bénéfice.

La politique de la francophonie du gouvernement du Québec devrait rendre explicites les orientations qu'il entend suivre pour consolider l'espace et renforcer l'alliance francophone canadienne. La politique irait au-delà des clivages existants pour promouvoir les interrelations dans divers aspects de la vie culturelle, sociale, économique et politique. Dans le cadre d'une telle politique, le Québec pourrait jouer le rôle de pilier de la francophonie canadienne.

Bien sûr, des échanges existent déjà entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada. Ils ont cependant besoin d'un cadre plus précis, d'une vision plus globale qui donnerait alors aux actions de chacune des communautés une portée plus large, une dimension autrement plus importante. Les champs d'activités des collaborations possibles ne sont pas limités. En fait, tous les secteurs de l'activité culturelle, sociale, économique, ou politique sont des lieux possibles de collaboration plus étroite.

*«La politique de la francophonie du gouvernement du Québec devrait rendre explicites les orientations qu'il entend suivre pour consolider l'espace et renforcer l'alliance francophone canadienne.»*

## Collaboration actuelle

Cette section esquisse les grandes lignes des collaborations actuelles entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes. Elle résume l'essentiel des relations qui existent entre les membres de la francophonie canadienne.

### Gouvernement du Québec

Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), par sa Direction des bureaux de coopération et de la francophonie et ses cinq bureaux au Canada, est responsable de l'administration d'un programme de soutien financier à la francophonie canadienne de l'extérieur du Québec ainsi que des programmes de coopération interprovinciale.

Le programme de soutien à la francophonie canadienne s'adresse aux regroupements, aux associations et aux individus francophones des provinces et des territoires du Canada, autres que le Québec. Il leur offre une aide financière pour des projets susceptibles d'accentuer, de diversifier et de consolider le sentiment d'appartenance au monde francophone.

Tout en respectant les compétences des autres gouvernements, il permet au Québec de mettre ses ressources et son expertise à la disposition des autres francophones du pays.

Les objectifs du programme sont de :

- promouvoir la vitalité culturelle, sociale et économique des communautés francophones et acadiennes de l'extérieur du Québec;
- aider les communautés francophones et acadiennes à acquérir de nouveaux moyens ou de nouvelles compétences dans la maîtrise de leur identité;
- permettre aux associations représentatives d'organiser des événements, des projets, des programmes d'activités et de coopération à l'intention de leurs membres et de recourir, au besoin, aux ressources et aux compétences du Québec;
- favoriser les contacts entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada;
- soutenir la réalisation de projets touchant les clientèles-cibles, et particulièrement les jeunes, dans des domaines reliés à la vitalité culturelle des communautés francophones et acadiennes des autres provinces et territoires.

Ce programme constitue le principal moyen mis en oeuvre par le Québec dans le cadre de sa politique de la francophonie canadienne. Depuis les années 60 et jusqu'à aujourd'hui, le programme de soutien financier du gouvernement du Québec est passé de quelques dizaines de milliers de dollars annuellement à 1,4 million de dollars en 1991-1992.

Des programmes de coopération interprovinciale sont également coordonnés par le SAIC. La coopération interprovinciale n'a pas pour objet d'être un moyen de coopération avec la clientèle francophone des autres provinces, à l'exception de la coopération avec le Nouveau-Brunswick. Certains programmes prévoient tout de même une certaine participation de francophones, notamment en Ontario et au Manitoba. À ce titre, les ministères de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, de même que de l'Industrie, du



Commerce et de la Technologie sont engagés dans diverses activités dans les domaines de l'éducation primaire, secondaire, collégiale et universitaire (ex. : correspondance scolaire individuelle et collective, coopération universitaire en enseignement supérieur ou recherche, coopération entre les établissements collégiaux du Québec et des autres provinces, échanges d'une durée de six mois d'élèves du secondaire et échanges interprovinciaux d'emplois d'été pour étudiantes et étudiants universitaires. La part des montants alloués à la clientèle francophone se situe autour de 250 000 \$.

À l'heure actuelle, aucune distinction n'est faite entre francophones et francophiles. Une partie de ces sommes est en effet allouée dans le cadre de programmes destinés aux francophiles provenant d'écoles d'immersion. Il serait souhaitable de distinguer la promotion du français auprès des francophones et auprès des francophiles et de prévoir des enveloppes budgétaires distinctes en accordant la priorité aux francophones. Pourquoi ne pas modifier les objectifs du programme afin de les destiner spécifiquement à l'amélioration des institutions exclusives aux francophones? Ce faisant, le meilleur moyen de s'assurer que l'aide soit directement utilisée par des francophones serait d'instaurer des ententes tripartites avec les autres gouvernements et les communautés francophones et acadiennes, de la même façon que la France l'a fait avec le gouvernement fédéral pour que le Québec puisse accéder à l'Agence de coopération culturelle et technique. Actuellement, la répartition du financement est telle que la plupart des initiatives survivent difficilement. De surcroît, on fait fi des priorités établies par les communautés en matière de développement.

### *Les communautés francophones et acadiennes*

Une politique de rapprochement et de plus grande ouverture envers le Québec de la part des communautés francophones et acadiennes présidait à l'ouverture d'un bureau de la Fédération nationale (FCFA du Canada) au Québec, en janvier 1988.

Les objectifs de ce bureau politique sont, entre autres, de :

- resserrer les liens entre la francophonie canadienne en communiquant plus régulièrement et plus efficacement avec les élus et élues, le gouvernement, les institutions publiques, les associations et les organismes, les médias et la population québécoise;
- faciliter les échanges, les alliances et les partenariats avec ces mêmes intervenantes et intervenants;
- accroître la visibilité et l'image positive des communautés francophones et acadiennes;
- promouvoir la protection, la promotion et le développement du français et des communautés francophones partout au Canada;
- promouvoir la vision d'une francophonie canadienne interreliée.

Aussi bénéfiques soient-ils, ces objectifs de collaboration n'épuisent pas le potentiel de coopérations et d'échanges dont le Québec et les communautés francophones et acadiennes pourraient profiter.

Cependant, une plus grande collaboration exigera une union des volontés de part et d'autre, la foi en un resserrement des liens, ainsi que des ajustements législatifs, administratifs et financiers. Toutefois, oeuvrer dans cette direction permettrait un rapprochement historique de la francophonie du nord de ce continent, dans une action sereine et constructive.

*«À l'heure actuelle, aucune distinction n'est faite entre francophones et francophiles.*

*Il serait souhaitable de distinguer la promotion du français auprès des francophones et auprès des francophiles et de prévoir des enveloppes budgétaires distinctes.»*

## *Axes de collaboration proposés*

Si les francophones décidaient, à ce moment-ci de leur histoire, de donner une impulsion nouvelle aux relations entre leurs diverses composantes, l'action pourrait s'inscrire dans les huit axes de collaboration suivants

- 1 La sensibilisation des francophones à leur communauté respective,
- 2 Le maintien du programme d'aide financière aux associations, aux organismes et aux individus membres des communautés francophones et acadiennes,
- 3 La réforme de la politique québécoise sur la francophonie au Canada ainsi que du discours et des gestes politiques québécois,
- 4 L'appui au développement de partenariats et de collaborations entre les institutions, les organismes ainsi que les intervenantes et intervenants parapublics et privés,
- 5 Une accessibilité élargie à certains programmes québécois,
- 6 L'accessibilité à des échanges et à des programmes québécois dans le cadre de la francophonie internationale,
- 7 L'élargissement de la coopération interprovinciale,
- 8 L'organisation politique des rapports entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes

## *Sensibilisation des francophones à leur communauté respective*

Le choix de cet axe de collaboration fait référence au besoin de sensibiliser les francophones de tout le pays à leurs réalités diverses. La société québécoise devrait être particulièrement sensibilisée à une réalité qu'elle méconnaît, soit celle qui s'exprime par ce million de personnes de langue, d'origine et de culture françaises vivant à ses côtés.

Au Québec, on voit, on lit et on entend très peu la francophonie canadienne. L'expérience démontre pourtant qu'une fois sensibilisés, politiciennes, politiciens et gens d'affaires, madame et monsieur Tout-le-Monde veulent tisser des liens plus étroits entre le centre et la périphérie francophone. Il faut donc créer des situations pour que les uns et les autres se voient, se parlent et se connaissent. Des forums et des rencontres pourraient être organisés au Québec et à l'extérieur pour débattre de positions et d'actions communes. Ces rencontres devraient avant tout porter sur les questions prioritaires que sont l'éducation, l'économie, les communications, les arts, la culture et la jeunesse. Des missions et des tournées au Québec et dans le reste du Canada auraient pour objectif de réaliser des projets et de concrétiser des partenariats.

Il serait également pertinent d'augmenter la visibilité des francophones de l'extérieur en acceptant leurs candidatures aux prix et aux concours québécois, dans les domaines de la culture, de l'économie, des sciences, des communications, etc. On pourrait aussi penser à élargir les Jeux du Québec aux jeunes athlètes francophones du reste du Canada.



On souhaiterait enfin que les jeunes francophones canadiens aient l'occasion de venir au Québec au moins une fois au cours de leur formation dans le cadre d'échanges, de stages d'études ou de travail, pour des activités sportives, culturelles ou de loisirs. Cette prise de contact de la vie québécoise stimule, encourage et affermit toujours la volonté des jeunes de demeurer francophones.

### Maintien du programme de soutien financier

Les communautés francophones minoritaires apprécient le fait que les crédits accordés par le Québec à l'intérieur du programme d'aide qui leur est destiné se sont accrus depuis 1988. Elles s'inquiètent cependant de voir que les sommes allouées ont diminué en 1991 et en 1992, puisqu'elles espéraient plutôt les voir se maintenir ou augmenter. Elles se réjouissent par ailleurs qu'un début de décentralisation permette maintenant aux bureaux du Québec de prendre des décisions concernant l'octroi des fonds. Cette réforme pourrait aller plus loin de façon à ce que les contacts entre les représentantes et représentants du Québec et les organisations communautaires deviennent plus soutenus et plus réalistes. Ainsi, il serait bénéfique qu'une représentante ou un représentant du Québec soit affecté à plein temps aux relations avec les communautés francophones et acadiennes dans chacun des bureaux du Québec. Ceci lui permettrait de mieux connaître les réalités des francophones, d'être davantage présent et visible dans les communautés et de faciliter leur rapprochement avec le Québec.

### Une politique québécoise de la francophonie au Canada

Le discours et les gestes politiques découlant d'une telle politique incluraient notamment les éléments suivants :

- Le Québec reconnaîtra que les communautés francophones et acadiennes sont bien vivantes, qu'elles veulent grandir là où elles sont et qu'il convient de développer une solidarité mutuelle;
- Le Québec reconnaîtra que ses intérêts sont complémentaires à ceux des communautés francophones et acadiennes en regard de la promotion du fait français au pays et qu'associés, ils convergent dans le même sens;
- Le Québec ne concentrera pas son aide sur les seuls territoires contigus au Québec, mais partout où les communautés francophones et acadiennes continuent à vivre et à se développer;
- Le Québec formera des alliances avec les représentantes et représentants des communautés francophones et acadiennes sur des positions communes et travaillera avec eux sur des questions nationales ou régionales d'intérêt commun;
- Le Québec cherchera à favoriser l'expansion et la consolidation du fait français à l'extérieur de son territoire;
- Le Québec appuiera les revendications des communautés francophones et acadiennes en ce qui a trait à la reconnaissance de leurs droits historiques et constitutionnels ainsi qu'à la consolidation des services en français et des institutions homogènes nécessaires à leur collectivité.

Ce dernier point impliquera la démythification de la règle sacrée de «non-ingérence» du Québec pour intensifier l'appui politique aux communautés francophones et acadiennes.

*«Il serait bénéfique qu'une personne désignée soit affectée à plein temps aux relations avec les communautés francophones et acadiennes dans chacun des bureaux représentant le Québec dans les provinces.»*



## *Partenariats entre les institutions québécoises et celles de l'extérieur du Québec*

La coopération entre les intervenantes et intervenants parapublics et privés, dans tous les domaines, constitue la voie de collaboration la plus efficace et la plus prometteuse pour le rapprochement entre les membres de la francophonie canadienne. Les possibilités de réaliser des partenariats et des échanges dans cet axe de collaboration sont illimités et des résultats concrets peuvent être atteints très rapidement.

Le gouvernement du Québec pourrait participer activement à ce type de rapprochement en facilitant le développement de la collaboration entre les organismes, les institutions parapublics et le secteur privé québécois et hors-Québec dans les domaines des communications, de la science, de l'industrie culturelle et de la langue, de la formation, de l'économie, de l'éducation, des sports et des loisirs, etc. Le Québec aiderait les intervenantes et intervenants à entrer en contact et susciterait des initiatives afin que s'effectuent des jumelages, des accords et des échanges entre les groupes associatifs, les entreprises et les gens d'affaires, les coopératives, les établissements d'enseignement, les établissements hospitaliers et culturels, les regroupements de jeunes, de femmes, d'ainées et aînés, les clubs sportifs, les comités de parents, etc.

Ces partenariats et ces échanges pourraient porter sur des secteurs aussi divers que les programmes et méthodes d'enseignement à tous les niveaux, l'enseignement à distance, les connaissances en matière de traduction et de langue, les échanges touchant les secteurs de la littérature, de la musique, des arts de la scène, des arts visuels, du folklore, du théâtre; la diffusion de livres, périodiques, vidéocassettes, les échanges touristiques, la recherche généalogique ou télématique, l'économie, etc.

## *Accessibilité des programmes québécois*

En plus d'assumer le rôle de coordination dans le dossier de la francophonie, le SAIC détient également un rôle de sensibilisation, d'animation, de mise en contact des organismes concernés et de promotion des initiatives et des projets mis en oeuvre, partout où c'est possible.

Toutefois, malgré la meilleure volonté du monde, le SAIC ne peut être le seul canal de communication et de soutien à la francophonie canadienne. Il est primordial que les ministères à vocation sectorielle (culture; éducation; économie, communications; tourisme, loisirs et autres) s'ouvrent à la francophonie canadienne.

Il faudrait favoriser les contacts entre les ministères québécois et les associations ainsi que les institutions et les entreprises francophones de l'extérieur du Québec. Il faudrait également modifier quelques règlements et critères d'admission de façon à ce que les francophones d'ailleurs puissent dorénavant avoir accès à certains programmes réservés aux Québécoises et Québécois.

Cet axe de collaboration présente d'énormes possibilités de collaboration inexploitées. À titre d'exemples, on pourrait citer l'ouverture aux jeunes des programmes de perfectionnement en formation professionnelle et des programmes de placement étudiant; l'ouverture aux artistes des programmes d'aide du ministère de la Culture ainsi que la réservation de places dans les institutions culturelles spécialisées; les programmes de la Société de développement culturel (SDC) pour l'aide technique aux coopératives; les programmes du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie visant à améliorer les fonctions de gestion; la bonification des programmes existants dans le domaine de l'éducation; les moyens de faciliter une collaboration pour une chaîne de télévision éducative nationale, etc.

*«Il est primordial  
que les ministères  
à vocation sectorielle  
s'ouvrent à la  
francophonie canadienne.»*



Il y a donc là des possibilités d'échanges, de maillages, de transferts de technologies et de compétences qui profiteraient non seulement aux communautés francophones et acadiennes, mais également au Québec qui trouverait là l'occasion de faire valoir son savoir-faire au sein de la communauté canadienne dans son ensemble.

### *Accessibilité à des programmes reliés à la francophonie internationale*

Ce type de collaboration assurerait aux communautés francophones de l'extérieur du Québec une visibilité, non seulement au Québec, mais aussi sur la scène internationale.

Le ministère des Affaires internationales du Québec pourrait, à travers ses structures et ses programmes bilatéraux et multilatéraux, insérer un volet d'échanges internationaux pour les francophones du Canada.

À titre d'exemple, le gouvernement du Québec consacre de vastes sommes à l'essor de jeunes stagiaires québécois en France par l'intermédiaire de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, et en Belgique avec l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse. Il serait utile d'envisager l'ouverture des programmes internationaux de francophonie à un nombre restreint de francophones de l'extérieur du Québec.

### *Coopération inter-provinciale pour les communautés francophones et acadiennes*

Depuis 1969, des accords généraux de coopération existent entre le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Des ententes ont également été signées avec d'autres provinces, notamment le Manitoba et l'Alberta. Sauf pour le Nouveau-Brunswick et, à un moindre niveau, le Manitoba et l'Ontario, la coopération interprovinciale ne concerne que très peu les francophones et ne peut être considérée, pour l'instant, comme un élément important des relations Québec-communautés francophones et acadiennes (celles-ci sont d'ailleurs souvent mal informées sur ces programmes). Les montants affectés aux projets et aux activités couverts par ces programmes sont très faibles : environ 250 000 \$ annuellement.

Pourrait-on faire servir un tel programme, sous-exploité, au rapprochement entre les membres de la francophonie canadienne? Même si ce type de coopération n'a jamais été mis au service des communautés francophones et acadiennes (à l'exception du Nouveau-Brunswick où cet objectif a presque toujours été pris en compte par les deux gouvernements), rien n'empêcherait, à l'avenir, que le Québec appui davantage la collaboration des francophones des autres provinces dans ces ententes.

Une plus grande collaboration avec les communautés pourrait alors mener à une utilisation plus rationnelle du financement accordé aux organismes et institutions de la communauté. Cette forme de coopération constituerait un excellent incitatif pour amener les autres gouvernements provinciaux à mettre en oeuvre des services et des programmes à l'intention de leur clientèle francophone dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'économie, des communications, des loisirs, du tourisme, des affaires sociales, etc. De cette façon, les bureaux de Québec à Toronto, à Edmonton, à Vancouver, à Ottawa et à Moncton pourraient jouer un rôle actif de promotion de ces programmes de coopération en faveur des communautés francophones et acadiennes dans chacune des provinces.

*«Rien n'empêcherait à l'avenir que le Québec appui davantage la collaboration des francophones des autres provinces dans ses ententes de coopération.»*

*«Il est impératif  
de mettre sur pied une  
structure d'échanges  
regroupant des  
représentantes et  
représentants  
des communautés  
francophones et  
acadiennes,  
du gouvernement  
du Québec et de  
l'Assemblée nationale.»*

Il faudrait aussi informer les communautés des bénéfices à tirer de ces ententes et de ces échanges afin qu'elles puissent, à leur tour, utiliser ce type de collaboration auprès de leur gouvernement.

Enfin, le gouvernement du Québec pourrait concevoir des ententes tripartites (gouvernement du Québec, autres gouvernements et communautés). En devenant parties prenantes, les communautés francophones s'engageraient davantage dans les ententes interprovinciales pouvant avoir des incidences et des retombées sur leurs communautés. Elles pourraient guider le financement accordé à leurs organismes et institutions pour une utilisation plus rationnelle. Les réalisations pourraient alors concrétiser la volonté des francophones de se prendre en charge en établissant eux-mêmes leurs priorités en matière d'allocation de fonds d'appui à leur développement et concrétiser réellement leurs objectifs. Cette collaboration, basée sur la participation des communautés, permettrait de rétablir un plus juste équilibre et de créer un véritable partenariat avec les administrations provinciales.

### *Organisation politique des rapports entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes*

L'organisation politique de leurs rapports est essentielle au développement des relations harmonieuses entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

Jusqu'à ce jour, le dialogue entre les communautés francophones et acadiennes et les autorités du Québec a été maintenu à l'extérieur des plates-formes publiques. Au fil des ans, des ponts ont été jetés entre elles et le Secrétariat des Affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) qui représente l'appareil gouvernemental. Cependant, les représentantes et représentants élus de la population québécoise sont demeurés relativement exclus de ce dialogue. La population du Québec et les médias ont donc peu de chance d'être sensibilisés à la question.

Il est impératif de mettre sur pied une structure d'échanges regroupant des représentantes et représentants des communautés francophones et acadiennes, du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale. À titre d'exemple, une forme de comité paritaire composé de députés de tous les partis, en nombre égal, et de représentants des communautés francophones et acadiennes pourrait être créée. Un tel comité travaillerait à orchestrer les actions pouvant servir les intérêts communs du Québec et des communautés francophones et acadiennes.

Par ailleurs, l'examen de l'organisation politique des rapports entre le gouvernement du Québec et les communautés francophones et acadiennes nous amène à constater le contexte particulier et difficile dans lequel est placé le SAIC. Ce secrétariat est l'agence responsable des relations avec la francophonie canadienne et a comme objectif de «favoriser le rapprochement et la compréhension mutuelle des Québécoises et Québécois et des francophones vivant à l'extérieur du Québec». Cependant, il ne s'agit pas là de la seule vocation du SAIC. Cet objectif en côtoie plusieurs autres : faciliter les relations intergouvernementales, promouvoir les intérêts industriels, commerciaux et culturels du Québec et négocier des accords. Dès lors, l'aide à la francophonie s'insère dans une stratégie multisectorielle dont le succès dépend du niveau de cordialité entre les gouvernements. Le gouvernement du Québec préfère transiger avec les gouvernements plutôt qu'avec les communautés, ce qui lui assure une relative quiétude politique à court terme, mais ne favorise pas toujours le resserrement des liens entre les francophones du pays. En conséquence, l'articulation du discours, des gestes politiques et de l'aide technique est parfois incohérente et ne peut refléter une politique québécoise de la francophonie au Canada.



En effet, le personnel du gouvernement doit, d'une part, assurer de saines relations intergouvernementales et, d'autre part, faire la promotion de la francophonie et des programmes destinés aux communautés francophones et acadiennes (envers lesquels les autres gouvernements peuvent parfois se montrer réfractaires). On voit le dilemme dans lequel ces fonctionnaires se retrouvent. Les responsabilités, les rôles et les tâches n'étant pas nettement différenciés, il est aisé d'imaginer que leur marge de manoeuvre puisse devenir relativement faible dans la promotion de la francophonie canadienne. Nous croyons donc qu'aussi longtemps que cette promotion sera véhiculée à travers des structures aménagées en fonction d'un vaste ensemble d'intérêts, on ne pourra espérer une intensification du discours politique du Québec à l'endroit des autres provinces dans les questions touchant la francophonie.

Cette situation pose également certains problèmes aux communautés francophones et acadiennes qui se trouvent coincées entre les positions constitutionnelles de leur province, celles du Québec, et leurs propres aspirations en termes de droits, de développement et de rapprochement avec la société québécoise.

Le gouvernement du Québec devrait être sensible à ce contexte et trouver les moyens d'éliminer les chevauchements de responsabilités, mettant ainsi fin à certaines ambiguïtés dans les relations entre les francophones à travers le pays.

Peut-on suggérer, de plus, la désignation d'une adjointe ou d'un adjoint parlementaire auprès de la ou du ministre délégué aux Affaires canadiennes, qui serait chargé d'assurer une présence plus active dans la mise en oeuvre de la politique québécoise de la francophonie au Canada.

Enfin, nous souhaitons que le gouvernement du Québec reconnaisse, à l'intérieur de chaque province ou territoire, l'organisme-parapluie qui sert de porte-parole politique à chacune des communautés francophones et acadiennes, et qu'il tienne compte des positions et des priorités établies par ces organismes.

Avec, au Québec, une volonté politique ferme et ces quelques réformes administratives, les relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes pourront se resserrer et s'approfondir.

Dans le quatrième chapitre de ce document, la Fédération des communautés francophones et acadienne expose des axes de collaboration qui sont autant de recommandations puisque leur mise en application est plus que «souhaitable», elle est en fait impérative au développement de la francophonie canadienne.

En plus de traduire les voies d'avenir privilégiées par la FCFA du Canada, ces recommandations constituent donc les pierres angulaires à l'établissement d'une francophonie unique, forte et dynamique.

Adressés d'abord aux Québécoises et aux Québécois, elles appellent évidemment la collaboration de tous les francophones, d'où qu'ils soient, quelle que soit leur allégeance politique. Elles font effectivement appel à la participation de tous ceux et celles pour qui la francophonie constitue une force à reconnaître, un espace à occuper.

1. Sensibiliser les francophones à leur communauté respective;
2. Maintenir le programme d'aide financière aux associations, aux organismes et aux individus membres des communautés francophones et acadiennes;
3. Réformer la politique québécoise sur la francophonie au Canada ainsi que le discours et les gestes politiques québécois;
  - Reconnaître les communautés francophones et acadiennes;
  - Reconnaître les intérêts complémentaires;
  - Former des alliances avec les communautés francophones et acadiennes;
  - Promouvoir l'expansion du français à l'extérieur du Québec;
  - Appuyer les revendications des communautés francophones et acadiennes;
4. Appuyer le développement de partenariats et de collaborations entre les institutions, les organismes ainsi que les intervenantes et intervenants parapublics et privés;
5. Rendre plus accessibles certains programmes québécois;
6. Rendre accessibles les échanges et les programmes québécois dans le cadre de la francophonie internationale;
7. Élargir la coopération interprovinciale;
  - Impliquer les communautés francophones et acadiennes dans ces ententes;
  - Créer des ententes tripartites Québec-province-communauté;
8. Organiser, politiquement, les rapports entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes
  - Désigner un adjoint parlementaire à la francophonie canadienne;
  - Reconnaître l'organisme-parapluie de chaque province;
  - Éliminer les chevauchements de responsabilités ministérielles;
  - Clarifier et définir de façon précise les rôles et responsabilités du personnel du gouvernement;
  - Mettre sur pied un comité paritaire composé, en nombre égal, de députés de tous les partis politiques du Québec et de représentants des communautés francophones et acadiennes.

En prenant son nouvel essor depuis la Révolution tranquille et en redéfinissant ses liens avec l'ensemble canadien, le Québec a développé un réflexe territorial. Les aspirations des communautés francophones et acadiennes du Canada se sont concrétisées, quant à elles, à travers le développement d'espaces non-territoriaux et de réseaux d'appartenance, de collaboration et d'entraide.

Dans ce contexte, pourquoi et comment le Québec et la collectivité francophone du reste du Canada devraient-ils se rapprocher? Le document a voulu établir des paramètres et un encadrement à l'égard de ces questions:

L'un et l'autre tireraient avantage d'une collaboration plus étroite. Parce qu'elles partagent un même bagage historique, qu'elles appartiennent à une même famille et que certaines de leurs aspirations se rejoignent, ces communautés francophones pourraient inaugurer une ère de partenariat.

Comme la société québécoise, les communautés francophones et acadiennes sont conscientes que des deux langues officielles, seules la langue et la culture françaises sont menacées en ce pays. Voudront-elles chercher ensemble, en tenant compte de leurs situations différentes, de meilleurs moyens de mettre en commun leurs convictions, leur énergie et leurs efforts pour sauvegarder et étendre leur influence?

Ainsi, la question qui revient en bout de piste est la suivante : existe-il, à tous les niveaux, une volonté politique réelle de donner un nouvel essor aux relations entre le Québec et le reste de la francophonie canadienne?

Les communautés francophones et acadiennes ont exprimé leur intention de développer des liens privilégiés et mieux structurés avec le Québec.

*«S'il est vrai que le Québec veut assumer le leadership au niveau de la francophonie nord-américaine, il est maintenant temps qu'il pose des gestes concrets en ce sens.»*

## *Annexe I*

### *La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada*

Les communautés francophones et acadiennes du Canada sont représentées au niveau national par un porte-parole politique, soit la Fédération des francophones hors-Québec (FFHQ), devenue en juin 1991 la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA du Canada). Cet organisme, fondé en 1975, travaille à faire reconnaître, au niveau national, l'existence des communautés francophones et acadiennes du Canada en exposant l'ensemble de leurs besoins et de leurs préoccupations.

De plus, la Fédération s'attaque de front à l'intensification des échanges entre le Québec et les groupes francophones et acadiens depuis l'ouverture, en janvier 1988, d'un bureau politique à Québec.

### *Rôle*

À titre de porte-parole privilégié auprès du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec sur les questions relatives aux communautés francophones et acadiennes du Canada, la FCFA du Canada a pour rôle de défendre et de promouvoir les droits et les intérêts des communautés francophones et acadiennes qu'elle représente et de véhiculer auprès des autorités politiques les revendications de ces groupes.

Guidée par un objectif de développement des communautés, elle revendique également des services en français dans les domaines juridiques, législatifs, des communications, de l'éducation, des services de santé et des services sociaux, de la culture et de l'économie.

Son action est légitimée par un contexte social et historique, mais aussi par un encadrement législatif (la Loi sur les langues officielles), ainsi qu'un encadrement constitutionnel, notamment la Charte canadienne des droits et libertés.

Même si, en théorie, ces lois assurent des droits aux communautés francophones et acadiennes, ces dernières doivent constamment revendiquer pour que les principes énoncés soient effectivement mis en oeuvre.

### *Composition*

À l'exception du Québec, chacune des provinces et chacun des territoires compte une association de francophones. Ces associations autonomes sont membres de la FCFA du Canada. En outre, quatre associations nationales à vocation sectorielle sont aussi membres de la Fédération (femmes, jeunes, culture, presse). La FCFA du Canada regroupe donc un total de quinze associations membres.

### *Population et langue*

Le tableau de l'annexe III présente la population francophone selon la langue maternelle. Pour plus de détails, la lectrice ou le lecteur pourra se référer au document de la FCFA du Canada intitulé «État des minorités linguistiques au Canada».



## *Annexe II*

### *Liste des associations membres de la FCFA du Canada*

#### **Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB)**

1575, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6J 1S1  
Téléphone : (604) 732-1420

#### **Société Saint-Thomas d'Aquin (SSTA)**

340, rue Court  
Case postale 1330  
Summerside (Île-du-Prince-Édouard)  
C1N 4K2  
Téléphone : (902) 436-4881

#### **Société franco-manitobaine (SFM)**

383, boul. Provencher  
Bureau 212  
Saint-Boniface (Manitoba)  
R2H 3B4  
Téléphone : (204) 233-4915

#### **Société des acadiens et acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB)**

Case postale 670  
Petit-Rocher (Nouveau-Brunswick)  
E0B 2E0  
Téléphone : (506) 783-4205

#### **Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE)**

1106, South Park  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3H 2W7  
Téléphone : (902) 421-1772

#### **Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO)**

255, chemin Montréal  
Vanier (Ontario)  
K1L 6C4  
Téléphone : (613) 749-1910

#### **Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC)**

2132, rue Broad  
Régina (Saskatchewan)  
S4P 1Y5  
Téléphone : (306) 569-1912



**Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)**

265, rue Duckworth

Saint-Jean (Terre-Neuve)

A1C 1G9

Téléphone : (709) 772-0627

**Fédération franco-ténoise (FFT)**

Case postale 1325

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

X1A 2N9

Téléphone : (403) 920-2919

**Association franco-yukonnaise (AFY)**

Case postale 5205

302, rue Stickland

Whitehorse (Yukon)

Y1A 2K1

Téléphone : (403) 668-2663

**Association de la presse francophone (APF)**

325, rue Dalhousie

Bureau 900

Ottawa (ontario)

K1N 7G2

Téléphone : (613) 237-1017

**Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)**

1, rue Nicholas

Bureau 202

Ottawa (Ontario)

K1N 7B7

Téléphone : (613) 563-4134

**Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF)**

119, rue Murray

Ottawa (Ontario)

K1N 5M5

Téléphone : (613) 236-8864

**Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF)**

325, rue Dalhousie

Bureau 525

Ottawa (Ontario)

K1N 7G2

Téléphone : (613) 232-5791

## Annexe III

### Statistiques : la population canadienne selon la langue

#### LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE PAR PROVINCE,

TOUTES RÉPONSES<sup>4</sup>

Données intégrales 1986 et 1991

	1991	1986
Terre-Neuve	3 230	3 190
Île-du-Prince-Édouard	6 285	6 530
Nouvelle-Écosse	39 415	39 620
Nouveau-Brunswick	250 175	248 920
Québec	5 746 930	5 527 645
Ontario	547 300	543 825
Manitoba	55 295	57 835
Saskatchewan	24 300	26 605
Alberta	64 760	64 590
Colombie-Britannique	58 680	54 245
Yukon	945	680
Territoires du Nord-Ouest	1 545	1 560
Canada (sans Québec)	1 051 930	1 047 600
Canada (total)	6 798 860	6 575 245

Source : Statistique Canada, 1986, 93-102; 1991, 93-313

<sup>4</sup> Résultat de l'addition des réponses uniques aux réponses multiples comprenant le français.



Siège social:

1, rue Nicholas  
Pièce 1404  
Ottawa (Ontario)  
K1N 7B7

Téléphone: (613) 563-0311  
Télécopieur: (613) 563-0288



**FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS  
FRANCOPHONES ET ACADIENNE**

DU CANADA

Bureau de Québec:

2, Place Québec  
Pièce 416  
Québec (Québec)  
G1R 2B5

Téléphone: (418) 523-8471  
Télécopieur: (418) 522-6449